

Avis

Avis

Loi sur les réserves écologiques
(L.R.Q., c. R-26.1)

Réserve écologique Chicobi — Plan de la réserve projetée

Avis est donné par les présentes, conformément à l'article 4 de la Loi sur les réserves écologiques, que le ministre de l'Environnement a dressé le plan de la réserve écologique projetée Chicobi dont il entend proposer la constitution sur le territoire de la municipalité régionale de comté de l'Abitibi. Plus particulièrement, ce territoire, d'une superficie d'environ 2250 hectares, comprend les lots 19 à 37 des rangs VIII et IX et les lots ou parties des lots 8 à 22 du rang X du cadastre du Canton de Guyenne ainsi que les lots ou parties des lots 8 à 20 du rang I du cadastre du Canton de Ligneris.

Une copie du plan de cette réserve écologique projetée peut être obtenue, sur paiement des frais, en s'adressant à la Direction de la conservation et du patrimoine écologique du ministère de l'Environnement 675, boulevard René-Lévesque Est, 10^e étage, boîte 21, Québec (Québec) G1R 5V7.

La sous-ministre,
DIANE JEAN

33112

Avis

Loi sur les réserves écologiques
(L.R.Q., c. R-26.1)

Réserve écologique de la Grande-Rivière — Plan de la réserve projetée

Avis est donné par les présentes, conformément à l'article 4 de la Loi sur les réserves écologiques, que le ministre de l'Environnement a dressé le plan de la réserve écologique projetée de la Grande-Rivière dont il entend proposer la constitution sur le territoire de la municipalité régionale de comté du Rocher-Percé. Plus particulièrement, ce territoire, d'une superficie d'environ 102 km², est inclus dans les cantons de Rameau, Pellegrin, Fortin, Joncas et Power.

La réserve écologique projetée exclut le territoire compris dans la ZEC de la Grande-Rivière ainsi que les emprises de certains chemins et lignes électriques. Cette réserve écologique projetée vise donc la protection amont de la Grande-Rivière et de ses versants ainsi que des plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables.

Une copie du plan de cette réserve écologique projetée peut être obtenue, sur paiement des frais, en s'adressant à la Direction de la conservation et du patrimoine écologique du ministère de l'Environnement 675, boulevard René-Lévesque Est, 10^e étage, boîte 21, Québec (Québec) G1R 5V7.

La sous-ministre,
DIANE JEAN

33111